

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2016**

Le dix-neuf avril deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le douze avril s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

**Étaient présents** : Mme PICHARD Mylène, M. PINSAULT Pascal, Mmes POUVREAU Sylvie, LECOMTE Josette, M. CRINIER Daniel, Mme ARNAUD Sandrine, M. Kieran CROSNIER, -----, M. FERREOL André, Mme MICHEL Ana et M. DUMONT Dominique formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée** : Mme VOISIN Patricia

Mme Josette LECOMTE a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Modalités de concertation**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il y a lieu de fixer les modalités de concertation préalable, conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les modalités suivantes :

- Mise en place d'un registre destiné aux observations des personnes intéressées tout au long de la procédure d'élaboration et un classeur contenant le déroulement des études, les délibérations, les comptes rendus de commission, ..., disponibles en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Rédaction d'articles dans le bulletin municipal
- Organisation de 3 réunions publiques avec la population
- Exposition permanente et évolutive disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Etat d'avancement des études du PLU disponible sur le site internet de la Mairie : <http://www.commune-voise.fr>

Les observations pourront également être adressées par courrier à Mme Le Maire de Voise à l'adresse suivante : Mairie de VOISE, 22 rue de Chartres – 28700 VOISE

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avère nécessaire. La concertation se déroulera pendant toute la durée des études relatives à l'élaboration du PLU. L'arrêt du PLU permettra de faire le bilan de la concertation qui sera présenté au Conseil Municipal.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Compte-tenu de la date  
De transmission en Préfecture le  
De publication le 22/04/2016  
Le Maire

